



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

Genève, 2-6 octobre 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports relatifs au contrôle administratif
et des programmes et à l'évaluation**

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent rapport traite des activités du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant de juillet 2016 à juin 2017. Il a été établi en application de la décision prise par le Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'examiner les rapports relatifs au programme, à l'administration, au contrôle et à l'évaluation au cours de sa session plénière annuelle (A/AC.96/1003, par. 251 f) vi)). Le Comité exécutif a également demandé que lui soient régulièrement présentés « des résumés couvrant les enquêtes et les principales catégories d'investigations, le nombre de ces types d'investigations, le temps moyen consacré à la conduite de ces investigations ainsi qu'une description des mesures disciplinaires y relatives » (A/AC.96/1021, par. 24 e)).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Gestion	2–17	3
A. Réforme	2–10	3
B. Renforcement du Bureau de l'Inspecteur général	11–12	5
C. Postes de direction	13	5
D. Outils de gestion	14–16	5
E. Stratégie de communication.....	17	6
III. Inspections	18–22	6
A. Missions et rapports d'inspection	18–19	6
B. Application	20–21	6
C. Collaboration avec le Corps commun d'inspection de l'ONU	22	7
IV. Investigations	23–36	7
A. Nombre d'affaires et de rapports	23–26	7
B. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	27–30	8
C. Activités d'investigation à titre anticipatif.....	31–32	9
D. Partenariats	33–34	9
E. Prévention des fraudes	35	10
F. Enquêtes ponctuelles	36	10
V. Conclusion	37	10

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les faits nouveaux des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général de juillet 2016 à juin 2017, à la suite de la publication en juin 2016 du rapport d'un consultant consacré à l'examen des fonctions de contrôle au sein du HCR. Pendant la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général s'est acquitté de trois fonctions principales : procéder à des inspections ordinaires de la qualité de la gestion des opérations sur le terrain et des organes du siège du HCR ; enquêter sur les allégations de fautes de la part de toute personne ou entité ayant un lien contractuel avec le Haut-Commissariat ; et mener des enquêtes ponctuelles sur les agressions violentes dirigées contre le personnel et les opérations du Haut-Commissariat, ainsi que sur d'autres incidents ayant entraîné des pertes importantes ou porté atteinte à l'intégrité, à la crédibilité ou aux ressources du Haut-Commissariat.

II. Gestion

A. Réforme

2. Début 2016, le HCR a chargé un consultant externe de passer en revue les fonctions de contrôle du Haut-Commissariat et leurs liens avec les structures et les processus qui aident plus généralement l'équipe de direction à superviser l'organisation. Le consultant indique dans son rapport que si un effort majeur a été engagé au sein du Haut-Commissariat, en accord étroit avec les initiatives du système des Nations Unies, pour renforcer les fonctions de contrôle, ce qui a permis de consolider le cadre général du contrôle, ces changements ont conduit à multiplier les initiatives en matière de contrôle, de gestion et de suivi, initiatives qui n'ont pas toujours été bien coordonnées. Le rapport conclut que davantage de cohérence et de coordination sont nécessaires aux fonctions de contrôle du Haut-Commissariat, et recommande à l'organisation de revoir les rôles précis de ses divers services chargés du contrôle de manière à garantir une planification d'ensemble claire et complète du contrôle.

3. Le Haut-Commissaire a approuvé la plupart des recommandations, étant également d'avis qu'il est essentiel d'améliorer la cohérence entre les fonctions de contrôle. Il a convenu que les services d'audit interne assurés par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) devraient être intégrés plus étroitement dans l'architecture globale de contrôle du HCR et qu'une conception propre à l'organisation du champ et de la méthodologie de l'audit interne et du profil du personnel nécessaire devrait être élaborée. Il a aussi accepté de transférer l'interface de l'audit interne de la Division de la gestion financière et administrative au Bureau de l'Inspecteur général et de mettre fin à la pratique des inspections ordinaires, tout en conservant, au sein du Bureau, les moyens nécessaires pour effectuer des inspections ponctuelles répondant à certains problèmes ou besoins de gestion.

4. Les recommandations relatives au Bureau de l'Inspecteur général ont commencé d'être appliquées par l'Inspecteur général par intérim, qui a engagé des travaux préparatoires pendant la dernière partie de l'année 2016. Depuis sa prise de fonctions le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Inspectrice générale a engagé des consultations avec un grand nombre d'acteurs en interne et avec le BSCI (au Service de l'audit du HCR et à New York), ainsi qu'avec d'autres entités et partenaires du système des Nations Unies. Ces consultations ont porté principalement sur les meilleures pratiques et les données d'expérience susceptibles d'éclairer le processus de réforme des fonctions de contrôle du HCR.

5. Deux retraites du personnel auxquelles ont assisté des participants des divisions concernées du HCR et du Service de l'audit du HCR du BSCI ont été organisées pendant la période considérée. Compte tenu de l'élargissement du champ de l'audit interne (passage d'une conception centrée sur les activités financières à une approche fondée sur les risques de l'ensemble des activités du HCR), la première retraite (septembre 2016) a porté

principalement sur la décision du Haut-Commissaire de suspendre les inspections ordinaires. La deuxième retraite (janvier 2017) a été consacrée à l'élaboration d'un plan d'exécution des recommandations sur les fonctions de contrôle, l'accent étant mis particulièrement sur celles qui concernent le Bureau de l'Inspecteur général. Un suivi des progrès au regard de l'ensemble des recommandations visant à réformer les fonctions de contrôle que le Haut-Commissaire a approuvées est effectué par le Bureau.

6. Plusieurs des recommandations du consultant se rapportaient aux services d'audit interne assurés au HCR par le BSCI. La recommandation visant à transférer l'interface du Haut-Commissariat avec le Service de l'audit interne du HCR du BSCI du Département de la gestion financière et administrative au Bureau de l'Inspecteur général a été l'occasion de simplifier et d'améliorer les procédures et les pratiques entre les deux organes et de clarifier les rôles et les responsabilités du Bureau, de l'équipe de direction du HCR et du Service de l'audit interne du HCR du BSCI. Le transfert de ces responsabilités doit avoir lieu le 1^{er} août 2017. Le mémorandum d'accord régissant les relations du HCR avec le BSCI est également en cours de révision et devrait être achevé avant la fin de l'année. Ce document définira les nouveaux rôles et les nouvelles responsabilités de chaque partie.

7. Le consultant a également recommandé que le Service de l'audit interne du HCR du BSCI soit intégré plus étroitement dans l'architecture globale de contrôle du HCR et des efforts sont en cours à cet égard, consistant notamment à prévoir des locaux au sein du Bureau à l'intention du Chef du Service de l'audit interne, à organiser des réunions régulières entre l'Inspecteur général et le Chef du Service de l'audit interne, et à améliorer la collaboration et les échanges d'informations. La fonction d'audit interne devrait assumer la plupart des activités couvertes auparavant par les inspections ordinaires, le reste des activités étant assumé par le Service de l'évaluation. En conséquence, le Service de l'audit interne du HCR du BSCI a procédé à une analyse complète de sa propre gamme de compétences et a recensé certains domaines qu'il faudrait renforcer et améliorer, en particulier dans le domaine de la protection internationale. Pour sa part, le HCR a donné immédiatement accès aux spécialistes de l'audit du BSCI à l'ensemble des programmes d'apprentissage du Centre mondial d'apprentissage du HCR. Un appui spécialisé dans le domaine de la protection doit aussi être assuré aux équipes d'audit du BSCI au cours des prochains mois.

8. Le nouveau Service du contrôle stratégique remplacera le Service d'inspection à compter du 1^{er} août 2017 et aura à sa tête un fonctionnaire de la classe D-1. Le Service sera chargé notamment de traiter plusieurs des recommandations non encore appliquées du consultant. Certains moyens seront maintenus au Bureau de l'Inspecteur général pour mener des inspections ponctuelles. Le Bureau élabore actuellement le mandat révisé relatif aux inspections ponctuelles, qui devrait être prêt d'ici septembre 2017. Il assurera aussi un suivi de l'application des recommandations de contrôle et analysera les problèmes systémiques et récurrents liés au contrôle et les lacunes ou chevauchements dans les activités de contrôle prévues au HCR, et fera rapport et communiquera à ce sujet. Il fournira aussi des services de secrétariat au Comité d'audit et de contrôle indépendant, servira d'organe de liaison pour le Corps commun d'inspection de l'ONU, et assurera un appui administratif pour les activités menées dans le cadre du mémorandum d'accord avec le BSCI. Le nouveau Service devrait être pleinement opérationnel en 2018.

9. Le consultant a recommandé que le Service d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général renforce son rôle d'investigation des fautes commises par des tiers ainsi que son interface avec la Division de la protection internationale du HCR, particulièrement en ce qui concerne la détermination du statut et la réinstallation des réfugiés. Plusieurs activités ont été engagées pour donner suite à cette recommandation, notamment une collaboration accrue avec le Service de la gestion des partenariats d'exécution de la Division de la gestion administrative et financière ; l'élaboration d'un protocole multidisciplinaire interne à utiliser en cas de faute émanant d'un partenaire ; et une augmentation du nombre d'ateliers sur les enquêtes en vue de renforcer les capacités d'enquête des organisations non gouvernementales (ONG) en cas de faute de la part de leur personnel. Le Bureau de l'Inspecteur général a aussi joué un rôle central dans la mise au point et l'exécution d'un programme de « formation de formateurs » sur la conduite des enquêtes à l'intention des interlocuteurs externes du HCR en matière de fraude dans le cadre d'un projet administré

par la Division de la protection internationale. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a joué un rôle consultatif important dans l'élaboration de la politique du HCR sur les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR et les procédures opérationnelles y relatives, qui seront publiées sous peu. Enfin, dans le contexte d'une enquête récente, le Bureau a coopéré avec la Division de la protection internationale dans un rôle de conseil et d'appui pour évaluer les risques liés à la protection et à la fraude touchant les personnes relevant de la compétence du HCR.

10. Des progrès supplémentaires sont attendus concernant bon nombre des recommandations du consultant d'ici à la fin de 2017 ou au début de 2018.

B. Renforcement du Bureau de l'Inspecteur général

11. À partir d'avril 2016, le Service d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général a participé à une enquête de grande ampleur, ce qui a influé sur son plan de travail, ses indicateurs de résultats, ses effectifs et ses ressources. Devant les besoins accrus suscités par cette enquête, un financement supplémentaire a été obtenu jusqu'à la fin de 2017 pour financer trois postes d'enquêteur hors classe et un poste d'agent des services généraux à Nairobi. Les moyens d'enquête au Kenya ont été encore renforcés par la réaffectation temporaire d'un agent de contrôle du Bureau de l'Inspecteur général en poste à Nairobi. Bien que le nombre d'allégations et d'enquêtes augmente, un objectif budgétaire réduit a été communiqué au Bureau pour 2018 par rapport à 2017. Afin de respecter l'objectif budgétaire réduit, un poste d'administrateur créé à Copenhague pour renforcer les moyens d'enquête à titre anticipatif du Bureau, qui n'avait pas été pourvu, a été supprimé.

12. Le Bureau de l'Inspecteur général encourage son personnel à développer ses compétences par la formation et la participation à des conférences et à des ateliers. Certains des principaux programmes de formation auxquelles le personnel du Service d'enquête a participé pendant la période considérée ont porté sur la gestion de l'offre ; la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les mesures face à cette violence ; les techniques d'entretien avec des enfants ; et les enquêtes numériques. Le Service d'enquête a aussi participé à une réunion des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies et à la dix-septième Conférence des enquêteurs internationaux, tenues l'une et l'autre à Vienne en octobre 2016.

C. Postes de direction

13. L'Inspecteur général par intérim a pris sa retraite en décembre 2016 et la nouvelle Inspectrice générale a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2017. Le Chef du Service d'inspection (D-1) a pris sa retraite fin mai 2017, à la suite de quoi le poste a été redéfini pour confier à son titulaire la responsabilité des nouvelles activités du Service du contrôle stratégique. Le poste devrait être pourvu d'ici à la fin de 2017.

D. Outils de gestion

14. L'inspecteur général émet à l'attention des membres de l'équipe de direction des rapports sur les incidences en termes de gestion qui constituent un aspect important des pratiques de gestion des risques institutionnels du Haut-Commissariat, car ils mettent en évidence les faiblesses, les lacunes systémiques et les carences réglementaires constatées au cours d'enquêtes et d'inspections. On trouve souvent dans ces rapports des recommandations visant à résoudre les problèmes soulevés, assorties de délais pour leur mise en œuvre.

15. Au cours de la période considérée, deux rapports sur les incidences en termes de gestion ont été émis par le Service d'inspection et neuf l'ont été par le Service d'enquête. Ceux émanant du service d'inspection étaient liés à l'absence de durée d'affectation normalisée pour les postes d'experts, ce qui touche particulièrement les experts en poste dans des lieux d'affectation difficiles et le personnel nationale exerçant des fonctions régionales. Les rapports émis par le Service d'enquête ont abordé des domaines comme la

gestion des programmes et la gestion financière, l'administration, la gestion des biens et les achats. Le taux d'application des recommandations formulées dans ces rapports est de 100 %.

16. Le rapport annuel sur les activités du Service d'enquête pour 2016 a été publié en mai 2017. Ce document offre un tableau complet des allégations de faute et des enquêtes, et est un moyen utile de promouvoir l'intégrité et la responsabilité au HCR. Il constitue aussi un outil stratégique pour informer l'équipe de direction des tendances et des faits nouveaux et faire mieux connaître les activités du Bureau au personnel.

E. Stratégie de communication

17. Une stratégie de communication du Bureau de l'Inspecteur général a été publiée en juillet 2016 pour promouvoir une meilleure compréhension du mandat du Bureau et renforcer la confiance du personnel, des acteurs extérieurs et des personnes relevant de la compétence du HCR dans le rôle du Bureau en matière de contrôle. L'application de la stratégie de communication en 2016 et 2017 a donné lieu à la publication d'une série de supports dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la prévention et le signalement des fautes professionnelles, dont deux brochures sur les fautes professionnelles et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et une affiche sur la « tolérance zéro », toutes publiées en cinq langues et distribuées aux bureaux du HCR partout dans le monde. Des améliorations sont aussi apportées au site intranet et au site Web public du Bureau¹, ce qui témoigne de la volonté de ce dernier d'assurer un appui et des conseils ; d'améliorer l'accès à l'information ; de renforcer son message sur la prévention des fraudes et l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que le signalement des fautes professionnelles ; et de réaffirmer ses valeurs essentielles d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité.

III. Inspections

A. Missions et rapports d'inspection

18. Comme indiqué précédemment, le Haut-Commissaire a approuvé la recommandation du consultant tendant à suspendre la pratique des inspections ordinaires. Comme des travaux préparatoires avaient déjà été engagés au moment de la décision, le Service d'inspection a effectué deux inspections ordinaires au deuxième semestre de 2016 : une sur la Représentation régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et une au Maroc. L'inspection de la Représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest a été effectuée en collaboration avec le Service de l'audit du HCR du BSCI. Le Service d'inspection a aussi participé à une mission multifonctionnelle d'examen de la gestion de la protection au Kenya en avril 2017.

19. Sept rapports d'inspection ont été publiés au cours de la période considérée sur les opérations ci-après du HCR : Équateur, nord de l'Iraq, Maroc, Soudan du Sud et Ukraine, ainsi que sur la Représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et les « Politiques et procédures en matière de recrutement et d'affectations dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international ». En décembre 2016, le Service d'inspection a publié un rapport sur les constatations récurrentes des missions d'inspection effectuées de 2013 à 2016.

B. Application

20. Le suivi des cycles d'inspection pour lesquels des recommandations restent en suspens a aussi été prioritaire pendant la période considérée. Sept cycles d'inspection pour la période allant de 2010 à 2015 ont été clôturés avec l'application ou l'achèvement de l'application de 212 recommandations.

¹ Voir www.unhcr.org/igo.

21. Au 30 juin 2017, neuf inspections menées de 2015 à 2017 demeuraient ouvertes ; étaient appliquées 51 recommandations, n'étaient pas complètement appliquées 156 recommandations, et n'étaient plus applicables 3 recommandations. La plupart des recommandations en suspens ont trait aux inspections des opérations de la Représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et au Maroc, du fait que les rapports n'ont été publiés que récemment. Le suivi des recommandations en suspens de cycles d'inspection ouverts plus anciens a aussi été renforcé.

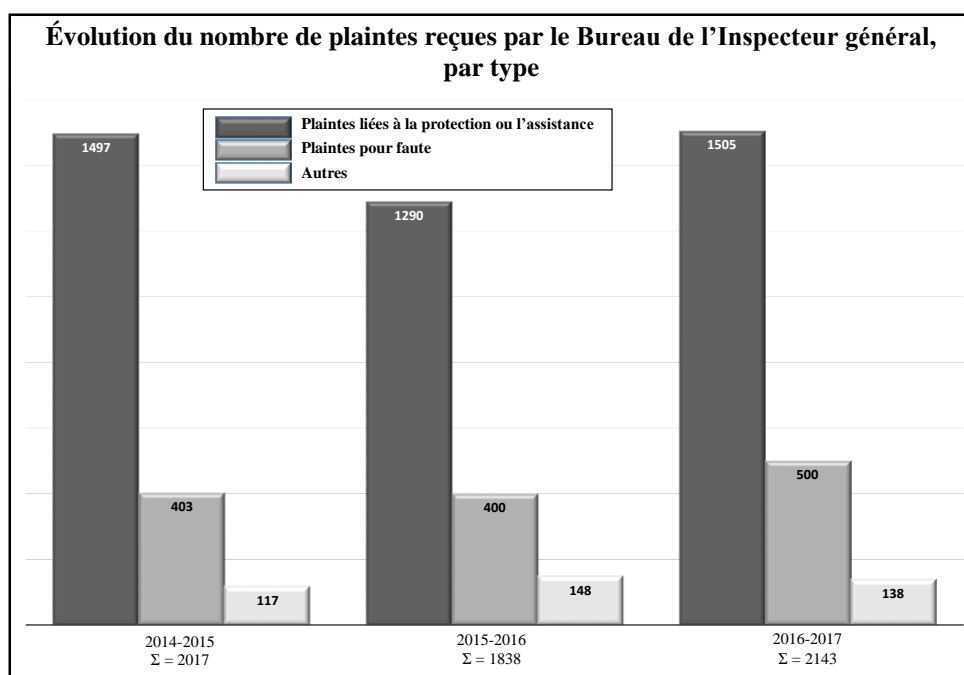
C. Collaboration avec le Corps commun d'inspection de l'ONU

22. Le Bureau de l'Inspecteur général a poursuivi sa collaboration étroite avec le Corps commun d'inspection et a contribué à son programme de travail pour 2017. Au cours du deuxième semestre de 2016, le HCR a communiqué sa réaction à huit projets de rapports du Corps commun d'inspection sur des examens à l'échelle du système. Pendant le premier semestre de 2017, le Corps commun d'inspection a commencé quatre examens à l'échelle du système, sur un total de sept examens prévus pour 2017, et le HCR a fait ses observations sur le mandat et les questionnaires relatifs aux examens. En décembre 2016, le Bureau de l'Inspecteur général, en coordination étroite avec les organes concernés du siège, a traité un certain nombre de recommandations en suspens adressées au HCR entre 2006 et 2012. À l'heure actuelle, le taux d'acceptation et d'application du HCR est l'un des plus élevés parmi les « organisations participantes » du Corps commun d'inspection.

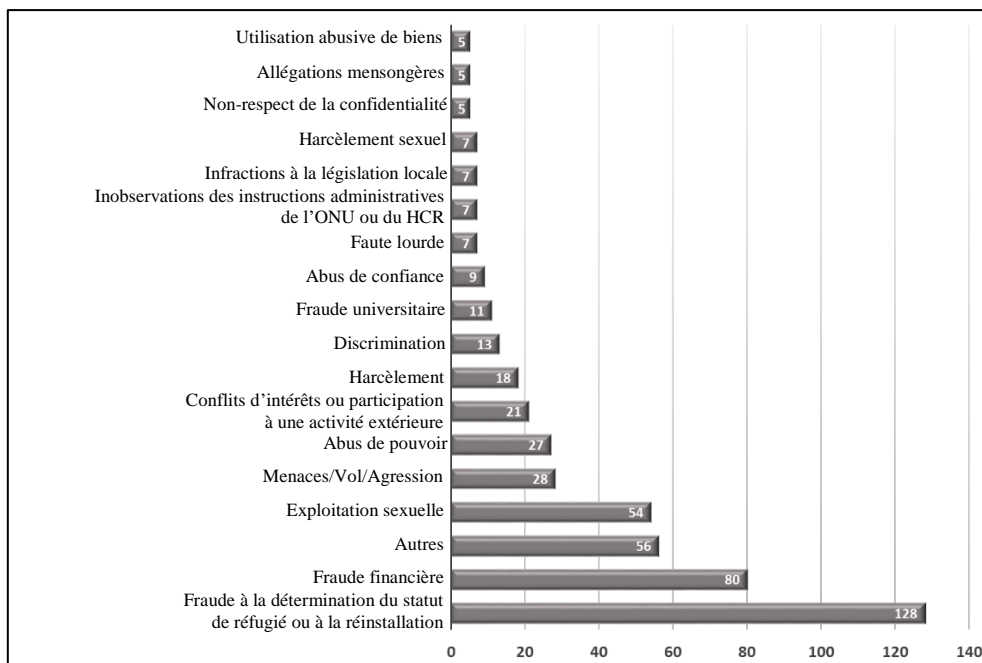
IV. Investigations

A. Nombre d'affaires et de rapports

23. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a enregistré 2 143 plaintes. Comme l'indique le graphique ci-après, 1 505 plaintes (70 %) se sont rapportées à des questions de protection et d'assistance, tandis que 500 plaintes (23 %) ont concerné des allégations de faute. Les 138 plaintes restantes (7 %) ont soulevé des questions qui ne relèvent pas de la compétence du Bureau et ont été renvoyées aux entités internes appropriées. Le graphique ci-après indique une augmentation des plaintes pour faute et des plaintes relatives à la protection et à l'assistance par rapport aux années précédentes. Pour la période allant de 2016 à 2017, le nombre de plaintes pour faute a augmenté de 25 % par rapport aux deux dernières années.



24. La répartition typologique des allégations de faute est présentée dans le graphique ci-dessous. Le nombre le plus élevé de plaintes pour faute (128, soit 26 % du total) a concerné des cas de fraude à la détermination du statut de réfugié ou à la réinstallation. Le deuxième nombre le plus élevé (80, soit 16 % du total) a concerné des cas de fraude financière, lesquels ont augmenté de 51 % par rapport à la période précédente de 2015 à 2016 (53 plaintes).



25. Au cours de la période considérée, 104 dossiers d'enquête ont été ouverts. Compte tenu d'un report de 51 enquêtes toujours en cours des années précédentes, le Service d'enquête a eu à traiter 155 dossiers au total. Au cours de la même période, 102 enquêtes ayant impliqué 124 fonctionnaires pour des fautes présumées ont été achevées. Parmi ces dossiers clôturés, des rapports d'enquêtes concernant 46 fonctionnaires ont été transmis à la Division de la gestion des ressources humaines pour suite à donner, y compris d'éventuelles mesures disciplinaires (36 % des enquêtes ouvertes). Les autres dossiers ont été clôturés du fait que les allégations n'ont pas pu être prouvées ou étaient infondées.

26. Quelque 60 missions d'enquête ont été entreprises concernant : des allégations graves d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; des fraudes financières ; des fraudes à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation ; et des abus de pouvoir. Fin 2017, 53 affaires (impliquant 56 fonctionnaires) étaient en instance, dont 3 datant de plus d'un an.

B. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

27. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a participé à un certain nombre d'activités pour renforcer la détection de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la riposte à ces actes, tant sur le plan interne qu'au niveau interinstitutions. Le Bureau est membre d'une équipe spéciale interinstitutions du Réseau des services d'enquête du système des Nations Unies dont l'objectif est d'améliorer la qualité et la conduite en temps opportun des enquêtes en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il a aussi coopéré étroitement avec le Directeur du Bureau de la déontologie du HCR et avec les divisions concernées pour améliorer la riposte du HCR à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en assurant des conseils et un appui technique pour un grand nombre d'initiatives.

28. En avril 2017, le Bureau de l'Inspecteur général a dispensé au personnel du HCR et aux partenaires des ONG à Kigali une formation visant à renforcer les capacités à détecter l'exploitation et les atteintes sexuelles et a prêté assistance aux victimes. Le Bureau de l'Inspecteur général a aussi participé à une conférence en Thaïlande organisée par la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité, à laquelle un enquêteur hors classe

a présenté un document sur les enquêtes conjointes des ONG et du HCR sur les allégations de violence et d'atteintes sexuelles.

29. Le Bureau de l'Inspecteur général a reçu au total 54 plaintes, et cinq plaintes supplémentaires ont été recensées au cours d'autres enquêtes. Cela porte le nombre total d'allégations pour exploitation et atteintes sexuelles à 59. Vingt plaintes se sont rapportées au personnel du HCR, 17 ont concerné des partenaires du HCR, et 18 ont concerné d'autres organismes des Nations Unies, des gouvernements ou des employés de fournisseurs principaux du HCR. Quatre plaintes ont mentionné plusieurs responsables venant de plus d'une entité.

30. Après examen des 59 plaintes, le Bureau de l'Inspecteur général a ouvert 15 enquêtes, clôturé 15 plaintes pour preuves insuffisantes et renvoyé 18 plaintes à d'autres organismes des Nations Unies ou partenaires du HCR. Onze plaintes sont encore en cours d'examen par le Bureau de l'Inspecteur général. Parmi les 15 enquêtes qui ont été ouvertes, les allégations ont été estimées fondées dans une affaire, cinq affaires sont en instance, et neuf dossiers d'enquête ont été clôturés du fait que les allégations n'ont pas pu être prouvées au étaient infondées. Parmi les 59 plaintes, 25 sont venues d'Afrique subsaharienne, 23 du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 7 d'Europe et 4 de l'Asie et du Pacifique.

C. Activités d'investigation à titre anticipatif

31. Les enquêtes à titre anticipatif complètent les enquêtes « classiques » menées à partir du signalement de fautes. L'objectif premier des enquêtes à titre anticipatif est de détecter activement les fautes pour y mettre fin. L'accent y est mis sur l'acquisition et la confrontation de renseignements, y compris le traitement, l'analyse et l'interprétation. Les enquêtes à titre anticipatif peuvent ne pas produire de preuves factuelles et peuvent être limitées par l'existence de preuves seulement indirectes. Néanmoins, les constatations liées à ce type d'enquête peuvent aider à repérer des insuffisances éventuelles dans les mesures de contrôle, les processus et les procédures visant à protéger les biens et la réputation du HCR. Le service d'investigation a engagé deux enquêtes à titre anticipatif relatives à une fraude possible de la part d'un partenaire et au non-respect des règles administratives de l'ONU.

32. Un effort de communication a aussi été engagé avec les partenaires en externe et en interne pour promouvoir la notion d'enquête à titre anticipatif et la négociation d'accords formels sur l'échange de renseignements avec les partenaires extérieurs afin de promouvoir des échanges transparents.

D. Partenariats

33. Le Bureau de l'Inspecteur général a engagé plusieurs enquêtes concernant des allégations de fraudes commises par des partenaires du HCR². Les incidents de fraude ont varié en complexité et en ampleur, et la falsification de contrats et d'opérations d'ordre financier ou dans le cadre des achats et la falsification d'opérations de versement des salaires sont à l'origine de la plupart des cas de détournement d'avoirs du HCR. Dans tous les cas, la direction du partenaire était impliquée. En outre, et en collaboration avec le Service de l'audit du HCR du BSCI, le Bureau de l'Inspecteur général a engagé une analyse de haut niveau des causes de la fraude, et des observations préliminaires ont été communiquées à l'équipe de direction du HCR. Les observations du Bureau de l'Inspecteur général ont aussi été communiquées au Comité d'audit et de contrôle indépendant.

34. Pour améliorer la sensibilisation et la riposte à la fraude, des exposés sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général et les méthodes d'enquête ont été présentés à divers partenaires. Pendant la période considérée, trois ateliers régionaux ont été organisés à

² Le HCR collabore avec quelque 900 partenaires. Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de partenariats d'exécution se sont élevées à 1,4 milliard de dollars en 2016, soit environ 36 % du total des dépenses annuelles du HCR.

l'intention des partenaires des ONG pour renforcer leur capacité à enquêter sur les allégations de fautes commises par leur propre personnel. Outre le renforcement des capacités, les ateliers se sont révélés utiles pour sensibiliser à la fraude et aux moyens de prévenir celle-ci. En juin 2017, le Bureau de l'Inspecteur général a aussi invité pour la première fois certains des principaux fournisseurs à participer à cette formation.

E. Prévention des fraudes

35. Afin d'améliorer la sensibilisation à la fraude dans toute l'organisation, plusieurs exposés sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général ont été présentés au personnel, principalement dans les lieux d'affectation sur le terrain où des enquêtes ont été ouvertes. Le Bureau de l'Inspecteur général a formé au total 614 membres du personnel du HCR dans 11 lieux d'affectation. Étant donné l'importance de la prévention, le Bureau continuera de développer son action de sensibilisation.

F. Enquêtes ponctuelles

36. L'Inspecteur général par intérim a ouvert une enquête ponctuelle sur les circonstances de la mort violente d'un fonctionnaire du HCR survenue en juillet 2016. L'enquête a mis l'accent sur les responsabilités, les actes et les décisions du HCR en rapport avec cet événement.

V. Conclusion

37. La période considérée a été marquée par des changements importants au sein du Bureau de l'Inspecteur général qui ont une incidence sur sa structure, ses rôles, ses responsabilités et ses relations avec d'autres organes de contrôle au sein du HCR et en dehors. Ces changements profonds sont mis en place progressivement en 2017, et une stabilisation devrait intervenir courant 2018.
